

Règlement actualisé le 05/07/2017

OBJECTIF

L'objectif est de responsabiliser l'ensemble d'une équipe sur le comportement antisportif et répété de certains licenciés, et par conséquent à terme, de diminuer le nombre de sanctions pour les clubs.

PRINCIPE

Ces dispositions entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence :

- un retrait de points de pénalités (sur le quota de **22** points attribués à chaque équipe)
- un retrait de points au classement (lorsque le quota est utilisé en totalité **ou** selon certaines fautes graves)

à chaque équipe lors des matches de **championnats de District exclusivement, de la 1^{ère} à la 5^{ème} Division.**

Les pénalités issues du présent règlement s'ajoutent à celles prévues par le code disciplinaire. Les points retirés au classement, le seront sous couvert de la Commission de Discipline..

APPLICATION

- Sanction infligée à un licencié d'un des deux clubs en présence

- Suite à un avertissement, une exclusion ou une attitude pendant ou hors d'un match la sanction infligée à une personne appartenant à l'un des 2 clubs en présence (joueur, dirigeant, éducateur ou spectateur) sera retenue et appliquée à son équipe.

- Sanction infligée à un licencié hors des deux clubs en présence

- Suite à l'implication pour des faits disciplinaires d'une personne (joueur, dirigeant, éducateur ou spectateur) étrangère aux deux clubs en présence, la sanction donnée pourra être retenue à son club via son équipe si la commission compétente estime que ces incidents ont une relation directe destinée à nuire à l'un d'eux.

- Récidive de sanction

- Tout joueur licencié qui sera suspendu, **suite à une expulsion, une deuxième fois**, au cours d'une même saison, se verra infliger une suspension minimum de **2 matches fermes** et pour **une troisième suspension**, au cours d'une même saison, il se verra infliger **une suspension minimum de 3 matches fermes** (sauf dans le cas de la **révocation du sursis** pour une sanction préalable **d'un match avec sursis**, celle-ci entraînant, dans tous les cas, une suspension automatique **d'un match ferme**).
- Chaque équipe de club se verra attribuer un quota de **22** points de pénalité en début de championnat (système de permis à points).

- Le décompte se fera de la façon suivante :
 - à chaque carton jaune, retrait sur attribution de **½ point de pénalité**
 - au 3^{ème} carton jaune dans la période de 3 mois, ce qui entraîne 1 match minimum de suspension ferme = retrait sur attribution de **1 point et demi de pénalité minimum**
 - 2 cartons jaunes dans le même match (ce qui provoque un carton rouge) = retrait sur attribution de **1 point de pénalité minimum**
 - à chaque carton rouge, retrait sur attribution de **1 point de pénalité minimum**, voire également de **points au classement** selon le nombre de matches de suspension.
 - 1 carton jaune + 1 carton rouge dans le même match, retrait sur attribution de **1 point et demi de pénalité minimum**, voire également de points au classement selon le nombre de matches de suspension.

- Sanctions :

a) Points de pénalité retirés pour sanction provoquant une suspension de 1 à 8 matches fermes (ou 2 mois) :

- 1 match ferme.....**1 point de pénalité**
- 2 matches fermes.....**2 points de pénalité**
- 3 matches fermes.....**3 points de pénalité**
- 4 matches fermes ou 1 mois.....**4 points de pénalité**
- 5 à 8 matches fermes (ou 2 mois)**5 points de pénalité**

b) Points de pénalité et points au classement retirés pour une suspension supérieure à 8 matches fermes (ou 2 mois)

- 9 matches fermes **5 points pénalité + 1 point au classement**
ou plus de 2 mois à 6 mois fermes
- Plus de 6 mois à 11 mois fermes.....**5 points pénalité + 2 points au classement**
- 1 an ferme.....**5 points pénalité + 3 points au classement**
- 2 ans fermes.....**5 points pénalité + 4 points au classement**
- 3 ans fermes.....**5 points pénalité + 5 points au classement**
- 4 ans fermes.....**5 points pénalité + 6 points au classement**
- 5 ans fermes.....**5 points pénalité + 7 points au classement**
- 6 ans fermes et plus.....**5 points pénalité + 8 points au classement**

- pour tout match arrêté pour bagarre générale entre joueurs, envahissement du terrain par **les personnes admises sur les bancs de touche et, ou par les spectateurs,**

lorsque la commission compétente aura donné match perdu par pénalité à l'une ou aux deux équipes : **retrait de 1 point au classement.**

- tout acte de racisme ou xénophobie reconnu et avéré, du fait des joueurs, dirigeants, éducateurs ou spectateurs, sera sanctionné par un **retrait minimum de 1 point au classement.**

c) Equipes ayant consommé plus de **22** points (retrait complémentaire de points au classement)

- Plus de **22** points de pénalité consommés.....**Retrait de 1 point au classement**
- Plus de **25** points de pénalité consommés.....**Retrait de 2 points au classement**
- Plus de **28** points de pénalité consommés.....**Retrait de 4 points au classement**
- Plus de **32** points de pénalité consommés.....**Retrait de 6 points au classement**
- Plus de **37** points de pénalité consommés.....**Retrait de 8 points au classement**
- Plus de **42** points de pénalité consommés.....**Retrait de 10 points au classement**
- Plus de **47** points de pénalité consommés.....**Retrait de 10 points + 2 points par tranches de 5**

COMPTABILISATION DES POINTS A RETIRER

Les points à retirer au classement le seront de deux façons :

- points de pénalités et points au classement retirés pour suspension supérieure à 8 matches fermes (ou 2 mois) – **Retrait immédiat** après décision prise par la commission de discipline et enregistrement des sanctions par le secrétariat
- points à retirer pour dépassement du quota des 22 points : **Retrait à la fin de la compétition après validation par la commission de discipline.**

VERIFICATION - RECLAMATION

Au fur et à mesure de la parution, les clubs auront la possibilité d'intervenir auprès du District pour formuler leurs remarques, voire contestations.

ATTRIBUTIONS - CLASSEMENT

- Les sanctions s'appliquent selon les règlements généraux de la F.F.F., seuls les retraits de points et les conséquences qui en résultent sont du ressort du District.
- Les retraits de points sont gérés par la commission de Discipline.
- Le classement définitif en fin de saison, sera effectué par la commission des championnats, après information de la commission de discipline.

- En cas d'égalité de points (**sauf en 4^{ème} et 5^{ème} Divisions puisque les rencontres ne sont pas intégralement couvertes par des arbitres officiels**), sera classée dernière, l'équipe qui se sera vue retirer le plus grand nombre de points au classement dans le cadre de ce règlement de lutte contre la violence.
- En cas de nouvelle égalité, il sera fait application de l'article 14 des règlements généraux de la LFNA.
- Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Comité Directeur après avis de la Commission chargée du projet.

FAIR-PLAY – RECOMPENSES

- En fin de saison, **2 équipes en (1^{ère} - 2^{ème} Division) et 2 équipes en 3^{ème} Division, désignées parmi celles qui auront consommé le moins de points au classement, parmi le quota de points attribués, pourront être récompensées, en bons d'achat au titre du challenge « Bon Comportement Séniors » mis en place par le Groupe sur l'Attitude Comportementale.**
-